



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/48
9 octobre 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-treizième réunion
Paris, 9 – 13 novembre 2014

PROPOSITIONS DE PROJET: SOUDAN

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes:

Fumigènes

- Assistance technique pour l'élimination finale du bromure de méthyle dans le secteur post-récolte ONUDI

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS NON PLURIANNUELS

SOUDAN

TITRE DU PROJET

AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION

(a)	Assistance technique pour l'élimination finale du bromure de méthyle dans le secteur post-récolte	ONU/ODI
-----	---	---------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION

Unité nationale de l'ozone

DONNÉES DE CONSOMMATION LES PLUS RÉCENTES SUR LES SAO PRISES EN COMPTE DANS LE PROJET

A: DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2014, EN DATE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014)

Annexe E, bromure de méthyle	0,7		
------------------------------	-----	--	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2013, EN DATE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
Bromure de méthyle	0,7			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)

s.o.

AFFECTATIONS DU PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS:	Financement (\$US)	Élimination - tonnes PAO
2014	109 000	1,2

SAO à éliminer (tonnes PAO):	1,2
Durée du projet (mois):	12
Montant initial demandé (\$US):	272 360
Coût final du projet (\$US):	
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	165 100
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	16 510
Coûts différentiels d'exploitation (\$US\$)	0
Coût total du projet (\$US)	181 610
Participation locale au capital (%):	100
Élément d'exportation (%):	s.o.
Subvention demandée (\$US):	181 610
Rapport coût/efficacité (\$US/kg):	s.o.
Coût d'appui à l'agence d'exécution (\$US):	16 345
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US):	197 955
Financement de contrepartie confirmé (O/N):	s.o.
Étapes du suivi du projet incluses (O/N):	O

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

Approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Soudan, l'ONUDI, en qualité d'agence d'exécution désignée, a soumis à la 73^e réunion une demande de financement se rapportant à un projet d'assistance technique en vue de l'élimination de 1,2 tonne PAO de bromure de méthyle dans le secteur post-récolte, pour un montant de 272 360 \$US, plus 19 065 \$US de frais d'appui d'agence, conformément à la proposition initiale. Ce programme d'assistance technique aidera le gouvernement du Soudan à éliminer complètement tous les usages réglementés du bromure de méthyle d'ici au 1^{er} janvier 2015.

Contexte

2. Le secteur agricole contribue pour 50 pour cent au produit intérieur brut (PIB) du pays et représente 48 pour cent du total de ses exportations. Le sorgho, qui existe sous différentes variétés, constitue la principale culture cultivée dans le pays ainsi que l'aliment de base de la majorité des Soudanais. Étant une céréale alimentaire saisonnière durable, le sorgho est entreposé après la récolte dans diverses installations de stockage. Il peut d'agir d'entrepôts, de silos en béton ou en métal, et d'abris traditionnels temporaires. La Corporation stratégique des ressources (SRC) de la Banque des réserves agricoles (ABS) se charge de la gestion, de la régulation et du fonctionnement des réserves alimentaires stratégiques nationales. La SRC dispose d'une capacité de stockage de 750 000 tonnes, dont un tiers entreposé dans trois silos en béton: l'un à Gedaref et l'autre à Raback, ayant chacun une capacité de 100 000 tonnes, et un troisième, d'une capacité de 50 000 tonnes, à Port-Soudan. Les silos de Gedaref et Port-Soudan sont traités avec du bromure de méthyle.

3. Au niveau des exploitations agricoles, un pourcentage important des céréales est toujours stocké dans des entrepôts. Les fumigations de ces entrepôts sont souvent réalisées à l'aide de phosphine. Toutefois le marché et les applications commerciales de ce fumigène ne sont pas complètement réglementés, ce qui entraîne de lourdes pertes dues aux infestations de ravageurs et à la résistance accrue des ravageurs au produit.

4. Le Comité national des pesticides (NPC), relevant du ministère de l'Agriculture, est chargé de régler l'utilisation ou l'importation du bromure de méthyle au Soudan pour des usages réglementés ainsi que pour des applications sanitaires et préalables à l'expédition (QPS). Actuellement, une seule formulation de bromure de méthyle (contenant 98 pour cent de bromure de méthyle et 2 pour cent de chloropicrine) est importée, et exclusivement distribuée au niveau local par une entreprise chimique (Central Trading Company), enregistrée pour une utilisation tant que fumigène dans des applications post-récolte. L'ABS est le seul utilisateur autorisé de bromure de méthyle dans le pays.

5. La consommation de bromure de méthyle a baissé, passant de 1,8 à 1,2 tonne PAO entre 2009 et 2012, baissant encore davantage en 2013, où elle était de 0,7 tonne PAO. Elle est estimée à 1,5 tonne PAO pour 2014.

Proposition de projet pour l'élimination complète du bromure de méthyle

6. Le projet d'assistance technique a pour but d'éliminer une consommation de 1,2 tonne PAO de bromure de méthyle (consommation moyenne pour la période 2011-2013), entraînant l'élimination complète de tous les usages réglementés du bromure de méthyle.

7. Cette élimination sera réalisée en remplaçant la fumigation au bromure de méthyle dans les silos en béton de Gedaref et Port-Soudan par une technologie basée sur la recirculation du gaz de phosphine (système en circuit fermé) accompagnée de modifications des infrastructures existantes, ceci étant associé à une approche de lutte intégrée contre les ravageurs, afin d'assurer une élimination durable du bromure de méthyle. Le projet apportera également aux fumigateurs/fermiers utilisant de la phosphine pour le

traitement sous bâche des grains une assistance technique et une formation afin d'améliorer les techniques de fumigation à base de phosphine et les procédures de lutte intégrée contre les ravageurs.

8. Le silo de Gedaref comprend quatre cellules de stockage, offrant une capacité totale de 100 000 tonnes. Il possède trois lignes de réception traitant 175 tonnes de grains par heure. Le silo situé à Port-Soudan a son propre dock et comprend deux grandes cellules d'entreposage d'une capacité totale de 50 000 tonnes. Ce silo, contenant principalement les grains destinés à l'exportation, reçoit également des grains importés.

9. À l'heure actuelle, le système de circulation à base de bromure de méthyle est uniquement présent dans trois dispositifs dans chaque cellule afin d'alimenter la cellule dans laquelle il est installé. Pour utiliser correctement la technologie à base de phosphine en circuit fermé et s'assurer que le même volume de grains est traité que dans le cas du traitement au bromure de méthyle (c'est-à-dire pour compenser la plus longue durée de fumigation exigée pour la phosphine), la capacité de fumigation doit être accrue.

10. Le projet aidera aussi tous les propriétaires d'installations d'entreposage de céréales, en leur offrant des formations sur la fumigation à la phosphine sous bâche. Ceci sera mis en œuvre au moyen de la démonstration des bonnes pratiques pour les applications de phosphine dans deux entrepôts situés dans deux régions importantes pour la production de sorgho. Les deux installations appartiennent à l'ABS.

11. Le coût total du projet, tel qu'il est proposé initialement, est de 272 360 \$US, ce qui inclut le matériel et l'équipement (247 600 \$US) requis pour l'application des technologies de remplacement proposées, notamment la formation et l'assistance technique apportées aux agriculteurs et les dépenses diverses (US \$24 760).

12. Le projet sera mis en œuvre par l'ONUDI, en coordination avec l'Unité de l'ozone, sous l'autorité du Conseil supérieur pour l'environnement et les ressources naturelles. La durée de mise en œuvre du projet est estimée à douze mois.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Questions liées à la consommation de bromure de méthyle

13. La consommation de bromure de méthyle pour 2013 communiquée par le gouvernement du Soudan, de 0,7 tonne PAO, est de 2,3 tonnes PAO inférieure à la consommation de référence du pays. Toutefois, la consommation estimée pour 2014 est supérieure à celle de 2013. L'ONUDI a fait savoir que cette estimation se base sur les prévisions communiquées par l'ABS, principale utilisatrice de bromure de méthyle, compte tenu des récoltes de céréales prévues et des difficultés rencontrées avec l'utilisation de la phosphine dans certains entrepôts. L'ONUDI a également indiqué que 70 pour cent de cette quantité estimée avait déjà été importée en date de septembre 2014.

14. L'ONUDI a communiqué que les pratiques actuelles de fumigation dans les deux silos en béton faisant partie du projet appliquent le bromure de méthyle à l'aide d'un système de circulation. Le personnel du laboratoire de qualité de chaque silo est responsable de la fumigation. Les traitements ont lieu deux à trois fois par année civile sur les zones infestées et ne suivent pas un programme de surveillance des ravageurs.

15. En ce qui concerne les réglementations contrôlant les importations de bromure de méthyle et son utilisation dans le pays, l'ONUDI a expliqué que cette utilisation est réglementée par la législation nationale sur les pesticides et le système réglementaire dans le cadre de la Loi de 1994 sur les pesticides et la lutte contre les ravageurs. Le NPC approuve les importations de substances chimiques et détermine également qui peut les utiliser. Reconnaissant que le bromure de méthyle doit être complètement éliminé

d'ici au 1^{er} janvier 2015, le gouvernement s'est engagé à éliminer intégralement cette consommation au moyen de l'application rigoureuse d'un système d'autorisation et grâce au présent projet mené à bien.

16. En réponse aux préoccupations du Secrétariat sur la façon dont l'objectif d'élimination du bromure de méthyle de 2015 pourra être respecté, compte tenu du fait que le projet est juste en train d'être soumis, l'ONUDI a fourni une communication officielle du gouvernement du Soudan confirmant qu'il existe une législation claire et efficace en place qui interdira les importations de bromure de méthyle à partir de 2015 et que le présent projet contribuera à assurer le respect de l'élimination complète du bromure de méthyle.

Questions techniques

17. Le Secrétariat a discuté avec l'ONUDI sur des points concernant la fumigation dans les deux silos en béton gérés par l'ABS. L'ONUDI a fait savoir que la modification de ces silos concerne l'amélioration de l'étanchéité afin d'améliorer la concentration du gaz et d'assurer une désinfestation complète.

18. L'ONUDI a également fourni davantage de détails sur l'assistance technique apportée aux personnes chargées de la fumigation. Il a été expliqué que ce sous-composant inclurait une formation à de meilleures techniques de fumigation à la phosphine, la fourniture de tests de résistance aux insectes et l'élaboration de protocoles de fumigation au niveau des exploitations agricoles qui soutiendra également la durabilité de ces initiatives.

19. Le Secrétariat et l'ONUDI ont également examiné les questions de coûts portant sur l'admissibilité et les équipements, qui ont toutes été prises en considération dans la proposition de projet révisée soumise à la 73^e réunion. Par la suite, le coût du projet a été révisé pour être de 165 100 \$US avec quelques ajustements portant sur les coûts et la quantité des équipements.

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat recommande l'approbation globale du projet d'assistance technique pour l'élimination finale du bromure de méthyle dans le secteur post-récolte pour le Soudan, avec les coûts d'appui correspondants dont le niveau est indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu qu'aucun financement supplémentaire ne sera alloué au Soudan pour l'élimination des usages réglementés du bromure de méthyle dans le pays, et que le gouvernement du Soudan s'engage à parvenir à l'élimination complète du bromure de méthyle d'ici au 1^{er} janvier 2015 en interdisant les importations destinées aux usages réglementés du bromure de méthyle.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Assistance technique pour l'élimination finale du bromure de méthyle dans le secteur post-récolte	181 610	16 345	ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

SOUDAN

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	ONUDI (agence principale)

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2013	51,24 (tonnes PAO)
--	--------------------	---------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année: 2013	
Substances chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisations en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-141b		39,9							39,9
HCFC-22					11,4				11,4

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010:	52,7	Point de départ des réductions globales durables:	50,6
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	11,87	Restante:	34,45

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2014	2015	2016	2017	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,2	0,0	0,0	0,4	1,6
	Financement (\$US)	118 250	0	0	43 000	161 250

(VI) DONNÉES DU PROJET		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	s.o.	52,7	52,7	47,4	47,4	47,4	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	s.o.	52,7	52,7	47,4	42,1	36,9	s.o.
Financement convenu (\$US)	ONUDI	1 056 341	0	250 000	0	110 000	0	0	40 000	1 456 341
	Coûts de projet									
Financements approuvés par l'ExCom (\$US)	ONUDI	1 056 341	0	250 000	0	110 000	0	0	0	1 306 341
	Coûts de projet									
Total du financement demandé soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)	ONUDI	0	0	0	0	110 000	0	0	0	110 000
	Coûts de projet									
	ONUDI	0	0	0	0	7 700	0	0	0	7 700
	Coûts d'appui									

Recommandation du secrétariat:	Approbation globale
---------------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

21. Au nom du gouvernement du Soudan, l'ONUDI, en qualité d'agence d'exécution principale désignée, a soumis à la 73^e réunion une demande de financement de la deuxième tranche de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, pour un montant total de 110 00 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 7 700 \$US. Cette demande inclut un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2015 et 2016.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

22. Après l'approbation du PGEH, le gouvernement du Soudan a examiné le cadre juridique afin d'y incorporer des mesures de contrôle supplémentaires pour les HCFC soit, entre autres, l'établissement d'un système de quotas des ventes de HCFC et de mélanges à base de HCFC, l'interdiction des importations de produits et équipements contenant des HCFC, des droits d'importation moins élevés pour les équipements ne contenant pas de HCFC, l'interdiction d'établissement de nouvelles entreprises fabriquant des équipements de réfrigération et/ou de climatisation contenant des HCFC ou utilisant des HCFC en tant qu'agent de gonflage, l'interdiction des dégagements de HCFC ou de mélange à base de HCFC durant l'entretien des équipements, l'interdiction des importations de mélanges de HCFC, la notification et l'inscription obligatoires des importateurs de HCFC, et la mise en place d'un système électronique pour la délivrance des quotas et des autorisations d'importations de HCFC.

État du projet sur le secteur des mousses

23. La mise en œuvre du projet approuvé à la 62^e réunion qui visait la reconversion de quatre entreprises (Modern Refrigerator Co., Amin Company, Akadabi Steel, Co. and Coldair Engineering) utilisant du HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide de polyuréthane pour passer au pentane progresse de manière satisfaisante. Les équipements ont été fournis et sont en cours d'installation. La formation, la mise en service et la certification seront achevées d'ici la fin de 2014. L'état de la mise en œuvre des principales activités dans chacune des entreprises est récapitulé au tableau 1.

Tableau 1. État de la mise en œuvre du projet cadre sur les mousses

Activité	Modern Refrigerator Co.	Amin Company	Akadabi Steel, Co.	Coldair Engineering
Livraison des équipements principaux	Livré	Livré	Livré	Livré
Livraison des fournitures locales	Livré	Livré	En cours	En cours
Ingénierie et soutien technique	Fourni	Fourni	Fourni	Fourni
Installation, formation, mise en service et certification	Sept.-Déc. 2014	Sept.-Déc. 2014	Sept.-Déc. 2014	Sept.-Déc. 2014

24. Le tableau 2 ci-dessous présente des informations sur la consommation de HCFC et les financements approuvés pour les entreprises de mousse ainsi que les financements de contrepartie fournies par entreprise.

¹ Le PGEH du Soudan a été approuvé par le Comité exécutif à sa 66^e réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 30 pour cent par rapport à la valeur de référence d'ici au 1^{er} janvier 2017.

Tableau 2. Consommation et financement de contrepartie alloué par les entreprises de mousse pour la reconversion au pentane

Bénéficiaire	Consommation de HCFC-141b (tm) (2013)	Financement approuvé* (\$US)	Financement de contrepartie alloué (\$US)
Modern Refrigerator Co.	30,6	299 498	32 232
Coldair Engineering	23,5	230 006	24 443
Akadabi Steel Co.	38,8	379 755	21 837
Amin Company	15,0	147 082	21 488
Total	107,9	1 056 341	100 000

*L'intégralité des fonds a été décaissée.

25. L'achèvement des projets mentionnés ci-dessus entraînera l'élimination de 107,9 tm (11,87 tonnes PAO) de HCFC-141b, ce qui représente plus de 23 pour cent de la consommation totale de HCFC en 2013. Une fois les entreprises reconverties, le gouvernement introduira l'interdiction des exportations de HCFC-141b pur ou contenu dans les polyols prémélangés importés.

Activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation

26. Trente-trois formateurs ont été formés qui, à leur tour, ont formés 335 techniciens de l'entretien aux bonnes pratiques de la réfrigération et climatisation, notamment aux opérations de récupération et de recyclage. Les capacités de l'Université des sciences et technologies du Soudan (SUST), qui est le principal partenaire du gouvernement dans le cadre de ces programmes de formation, ont été renforcées au moyen de fourniture d'équipements et d'un voyage d'études destiné à ses professeurs pour suivre des formations techniques avancées. Ceci a permis de former 300 étudiants universitaires supplémentaires à l'organisation de démonstrations sur des équipements de réfrigération et 900 étudiants de formation pré-universitaire aux opérations de récupération, de recyclage et de reconversion. Des ateliers de sensibilisation ont également été organisés dans sept États auxquels 815 personnes ont participé. Ces ateliers ont eu pour résultat principal la mise en place de sociétés des Amis de l'Ozone dans quelques-unes des plus grandes villes, qui encouragent et soutiennent des activités de défense en faveur de la protection de la couche d'ozone et de l'élimination des SAO.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

27. L'Unité de mise en œuvre et de suivi du projet a continué à fournir un soutien à l'Unité nationale de l'ozone (UNO) pour la mise en œuvre de quotas de HCFC pour les importateurs enregistrés et autorisés, la coordination et l'interaction avec les entreprises bénéficiaires sur la mise en œuvre du projet et sur la gestion courante des activités du PGEH, notamment l'administration et la coordination avec d'autres agences.

Rapport de vérification des objectifs nationaux de consommation de HCFC

28. Un rapport de vérification pour l'année 2013 a été soumis avec la demande de financement de la tranche. Le rapport a confirmé que le gouvernement est en train de mettre en œuvre un système d'autorisation et de quotas pour les importations et exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour 2013 était 51,3 ODP tonnes, soit 1,4 tonne PAO de moins que la valeur de référence du pays fixée à 52,7 tonnes PAO.

Niveau de décaissement du financement

29. En date de septembre 2014, les 250 000 \$US approuvés pour la première tranche avaient été intégralement décaissés. Le rapport financier des financements approuvés pour le Soudan est présenté au tableau 3.

Tableau 3. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Soudan

Tranches	Projets du secteur des mousses*		Première tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
ONUDI	1 056 341	1 056 341	250 000	250 000	1 306 341	1 306 341
Taux de décaissement (%)	100		100		100	

*Approuvés en tant que projet d'investissement séparés, et ensuite compris dans la phase I du PGEH approuvée à la 66^e réunion.

Plan de mise en œuvre pour la deuxième tranche du PGEH

30. Les principales activités à mettre en œuvre lors de la seconde tranche de la phase I du PGEH comprennent:

- (a) Mesures et application du renforcement des capacités (15 730 \$US);
- (b) Acquisition d'équipements de formation, notamment des kits de récupération et des identificateurs de frigorigènes (25 000 \$US);
- (c) Programme de formation et soutien technique pour 200 techniciens de l'entretien et 40 agents des douanes (18 160 \$US);
- (d) Sensibilisation, éducation et échange d'informations afin de diffuser les connaissances ayant trait à la protection de la couche d'ozone visant les industries et le grand public, et promotion de l'utilisation de produits de remplacement des HCFC (15 730 \$US);
- (e) Consultances nationales pour soutenir le projet technique et rapport (19 690 \$US); et
- (f) Gestion et suivi de projet (ONUDI) (15 690 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation opérationnel

31. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement a fait parvenir une confirmation indiquant qu'un système national opérationnel d'autorisation et de quotas pour les importations et exportations de HCFC est en place, et que ce système est en mesure d'assurer la conformité du pays au Protocole de Montréal. Les quotas d'importations de HCFC pour 2014 et 2015 ont été respectivement fixés à 52,67 tonnes PAO et 47,40 tonnes PAO.

Consommation de HCFC

32. La consommation de HCFC pour la période 2009-2013 au Soudan est indiquée au tableau 3. Les niveaux de consommation en 2012 et 2013 sont inférieurs à la valeur de référence établie aux fins de conformité.

Tableau 3. Consommation de HCFC au Soudan (2009-2013, données au titre de l'Article 7)

HCFC	2009	2010	2011	2012	2013	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	210,0	227,0	240,0	253,0	207,0	218,50
HCFC-141b	355,0	384,0	380,0	409,0	362,33	369,50
Total (tm)	565,0	611,0	620,0	662,0	569,33	588,00
Tonnes PAO						
HCFC-22	11,6	12,49	13,20	13,92	11,39	12,02
HCFC-141b	39,0	42,24	41,80	45,00	39,86	40,65
Total (tonnes PAO)	50,6	54,73	55,0	58,92	51,24	52,70

Rapport de vérification des objectifs nationaux de consommation de HCFC

33. Le rapport de vérification a noté la nécessité d'apporter des améliorations au niveau de la base de données partagée entre l'UNO et les autorités douanières, tout particulièrement en ce qui concerne le processus de suivi entre la délivrance des autorisations des importations de HCFC et les importations réelles effectuées par les importateurs enregistrés. Il est également nécessaire d'améliorer l'utilisation du système harmonisé (HS) des codes douaniers. Une bonne collaboration entre l'UNO, les autorités douanières et les importateurs est également requise pour améliorer l'exactitude de l'enregistrement des importations de HCFC, les utilisations et la destination prévues. Le Secrétariat et l'ONUDI ont examiné ces questions et ont convenu que même si le système d'autorisations et de quotas est opérationnel, il est urgent de continuer à traiter les questions identifiées par le rapport de vérification.

Questions techniques

34. En ce qui concerne la durabilité à long terme du programme de formation pour techniciens, l'ONUDI a fait savoir que ses liens solides avec la SUST, qui a été le partenaire du gouvernement au niveau de la formation depuis la mise en œuvre du Plan de gestion des frigorigènes à base de CFC (PGF) et du Plan de gestion de l'élimination finale, ont eu pour résultat que les sujets de formation en réfrigération ont été inclus dans les programmes d'enseignement technique de l'Université destinés aux techniciens de l'entretien. Ces types de cours sont proposés aux étudiants, garantissant ainsi la durabilité des programmes de formation.

35. L'ONUDI a également expliqué le processus de certification des techniciens au Soudan et a rappelé que cette certification était devenue une exigence réglementaire pour les membres de l'association de réfrigération depuis 2005, date du début du PGF. Des formateurs certifiés ont été formés et des équipements de démonstration ont été fournis aux centres de formation à travers tout le pays dans le cadre du PGF et du PGEH. L'ONUDI a également mentionné que la durabilité du programme de certification serait assurée grâce au processus continu de cours mis à jours dispensés aux techniciens certifiés, une priorité du PGEH par le biais de sa collaboration avec la SUST.

Révision de l'Accord du PGEH

36. Le PGEH pour le Soudan a été approuvé à la 66^e réunion, quand le Comité exécutif a également décidé sur les frais d'agence pour les futures tranches des PGEH (décision 66/17(c))². Le Secrétariat a mis à jour l'Appendice 2-A de l'Accord afin de réviser les frais d'appui d'agence et un nouveau paragraphe a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace l'Accord conclu à la 66^e réunion, présentés à l'annexe I du présent document. L'Accord intégral révisé sera joint au rapport final de la 73^e réunion.

² D'appliquer le régime des coûts administratifs existant à la première tranche des accords approuvés à la 66^e réunion et de réévaluer les frais d'agence pour les tranches subséquentes à la 67^e réunion.

Conclusion

37. Le Secrétariat a pris note que la mise en œuvre du PGEH pour le Soudan progresse. Le système d'autorisation et de quotas est opérationnel, et capable d'assurer la conformité avec le Protocole de Montréal. Le gouvernement continuera à améliorer le système sur la base des résultats de la vérification effectuée récemment. Le projet d'investissement dans les secteurs de la fabrication des mousses continue à être mis en œuvre et son achèvement est prévu fin 2014, aboutissant à l'élimination de 11,89 tonnes PAO de HCFC-141b et l'interdiction des importations de HCFC-141b. De plus, des activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération continuent à être mises en œuvre conformément à ce qui était planifié. L'ensemble des fonds approuvés jusqu'à présent par le Comité exécutif pour le Souda a été décaissé. En conséquence, le Secrétariat recommande l'approbation du financement de la tranche.

RECOMMANDATION

38. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de:

- (a) Prendre note du rapport périodique de mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Soudan; et
- (b) Prendre note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Appendice 2-A de l'Accord conclu entre le gouvernement du Soudan et le Comité exécutif, pour prendre en compte la modification apportée aux coûts d'appui du fait du nouveau régime des coûts administratifs, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace l'Accord conclu à la 66^e réunion, inclus dans l'Annexe 1 au présent document.

39. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour le Soudan et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour la période 2015-2016 ainsi que les coûts d'appui afférents, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que l'approbation d'un prochain financement dépendra de la façon dont les questions sur le système d'autorisation et de quotas identifiées dans le rapport de vérification auront été correctement prises en main.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	110 000	7 700	ONUDI

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU SOUDAN ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBURES

(Les changements pertinents sont en caractères gras)

16. Le présent accord révisé remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Soudan et le Comité exécutif à la 66^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	n.d.	n.d.	n.d.	52,70	52,70	47,43	47,43	47,43	n.d.
1.2	Consommation totale maximum autorisée des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	n.d.	n.d.	n.d.	52,70	52,70	47,43	42,13	36,89	n.d.
2.1	Financement convenu pour l'Agence principale (ONUDI) (\$US)	1 056 341	0	250 000	0	110 000	0	0	40 000	1 456 341
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	79 226	0	18 750	0	7 700	0	0	2 800	108 476
3.1	Total du financement convenu (\$US)	1 056 341	0	250 000	0	110 000	0	0	40 000	1 456 341
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	79 226	0	18 750	0	7 700	0	0	2 800	108 476
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	1 135 567*	0	268 750	0	117 700	0	0	42 800	1 564 817
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)									4,28
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)									0,00
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)									7,32
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue aux termes du présent accord (tonnes PAO)									0
4.2.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)									11,87*
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)									27,13

(*) Approuvé à la 62e réunion pour 4 entreprises de fabrication de mousse isolante et subsumé dans le présent accord.
